



Vice caché achat voiture entre particulier

Par **Synonyme1**, le 10/12/2024 à 11:20

Bonjour,

Tout d'abord bravo pour ce forum et l'aide que vous apportez aux personnes.

Pour mon cas, je viens d'acheter, à un particulier, une voiture ce samedi sur un site d'annonce, vendu comme rien à prévoir dessus et lors de l'essai tout était parfait, aucun bruit suspect, histovec fait, inspection total du véhicule RAS. Le jour de la signature des papiers, nous démarrons et nous partons pour rentrer quand au bout de 1 km à peine le moteur se met à faire un bruit de claquement assez fort des injecteurs, des vibrations fortes + autres bruits de couinement de courroie. Les injecteurs ont été vendu comme "remplacé par VW" y a moins de 10 000 km avec facture.

Au final, nous nous rendons compte en appelant WV que seul 1 injecteur a été changé ce jour-là et donc les 3 autres ne le sont pas et sont d'origine. Je me retrouve aujourd'hui bloqué dans la situation suivante, pas de voiture utilisable au quotidien car si je roule je peux aggraver les problèmes donc je ne souhaite prendre aucun risque et une voiture avec possiblement plusieurs milliers d'euros de changement d'injecteur sans compter les autres problèmes.

Seriez-vous me dire si le vice-caché est éligible dans cette situation et quelles peuvent-etre mes recours face à cette situation ?

Merci de vos réponses.

Par **janus2fr**, le 10/12/2024 à 12:37

Bonjour,

Sauf accord amiable avec le vendeur, c'est à vous de prouver le vice caché, c'est à dire que le problème existait déjà au moment de la vente sans que vous ne puissiez vous en apercevoir malgré examen et essai du véhicule, ce qui ne peut être fait que par une expertise (à vos frais).